

Nombre de conseillers :

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10
Absents :	1
Exclus :	0

**SEANCE du 10 septembre 2020**

Date de convocation : 4 septembre 2020

Date d'affichage : 4 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DESSENS.

Présents :

Mmes Winifred Una HENDRICKEN LATIC – Maryvonne CELESTIN.

Mrs. : Jean-Marie DESSENS – Gérard MAYNADIER – Richard BUATOIS – Hugo PUECH – Gérard BLATTES – Jean-Marie MARTY – Thierry COLONNEL – Jean-Luc GAUDET.

Excusé : Mr Laurent DEMEOCQ.

Secrétaire de séance : Mr Gérard MAYNADIER.

**N° 38/2020 : Emprunt au Crédit Agricole**

Vu le budget de la commune de Cambounès, voté et approuvé par le conseil municipal le 11 juin 2020 et visé par l'autorité administrative le 12 juin 2020.

**Après délibération, décide :**

Article 1<sup>er</sup> : La commune de Cambounès contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Achat matériel

Montant : 54 000 €

Durée de l'amortissement : 10 ans.

Taux : 0.85 % fixe

Périodicité : annuelle - échéance constante.

Frais de dossier : 300.00 €

Article 3 : La commune de Cambounès s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Cambounès s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

-----

**N° 39/2020 : Décision modificative n° 1 – Budget communal.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget communal afin d'effectuer le paiement de l'achat du tracteur :

2182-245 ..... + 15 000.00 €

2131-248 ..... – 15 000.00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

---

**N° 40/2020 : Prouration pour retrait recommandés distribués par la Poste.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner procuration aux personnes susceptibles de recevoir les recommandés distribués par la Poste.

Où cet exposé le Conseil Municipal donne procuration aux personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Marie DESSENS, Maire.
- Madame Fabienne VIGUIER, Adjoint administratif.
- Monsieur Laurent DEMEOCK, 1<sup>er</sup> Adjoint.
- Monsieur Thierry COLONNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

---

**N° 41/2020 : Inscription de deux chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'inscrire le « SENTIER DU BOIS DU PRINCE » et « LO CAMIN TRAVERSUT » au PDIPR.

Où cet exposé les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable à l'inscription de ces deux chemins au PDIPR. Le tracé de ces chemins est joint au présent extrait des délibérations.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

---

**N° 42/2020 : Convention participation coût annuel des frais d'entretien du centre de secours de Brassac sis place de la Gare effectué par un agent de service de la Commune de Brassac.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDIS du Tarn a dénoncé en date du 21 février 2020 la convention qui unissait la commune de Brassac avec le SDIS où il s'engageait, à rembourser à la commune le coût annuel de l'agent municipal mis à disposition qui assurait l'entretien des locaux du Centre de Secours de Brassac sis place de la Gare.

Le 18 juin 2020, l'ensemble des représentants des communes de Brassac, Berlats, Cambounès, Espérausses, Fontrieu, Le Bez et Vabre bénéficiant de l'intervention du Centre de Secours de Brassac se sont réunies afin de pouvoir trouver une solution qui permettrait d'assurer la continuité de cette prestation d'entretien des locaux.

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir pris connaissance du projet de convention,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

---

**N° 43/2020 : Participation école de Boissezon**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec la municipalité de Boissezon concernant l'ATSEM de l'école.

Ces derniers demandent à notre commune une participation financière en raison de notre lien au RPI (école maternelle).

Où c'est exposé le conseil municipal décide de verser la somme de 2 500.00 € à la commune de Boissezon.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

---

**N° 44/2020 : Demande de subvention à la Région pour l'achat d'un tracteur et d'une mini-pelle.**

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'une mini-pelle et d'un tracteur (en remplacement de celui accidenté le 23 avril 2020, déclaré épave).

Après présentation de l'étude financière, et délibération, le Conseil Municipal décide de réaliser cette opération. Il prévoit le plan de financement ci-dessous :

**COUT DE L'INVESTISSEMENT :**

Montant H.T .....	45 000.00 €
T.V.A .....	9 000.00 €
Montant T.T.C .....	54 000.00 €

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Subvention : Région .....	45 000.00 €	X 30 % .....	13 500.00 €
Part communale + TVA .....			40 500.00 €

**ENGAGEMENT :** la commune s'engage :

- à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

---

**Questions diverses :**

- Discussion sur :
  - L'exonération de la TF sur le Non Bâti pour les parcelles BIO : 2 abs et 8 contre.
  - Le règlement du service de l'eau (ajourné).
  - Revoir le plan communal de sauvegarde.
  - Le bâchage des camions de la carrière.
- Convoquer les associations en vu d'annuler les arrêtés de circulation des véhicules à moteur sur le territoire.
- Rapport de Jean-Marie MARTY sur la réunion concernant la chaudière et de Hugo PUECH sur les captages d'eau.

Séance levée à 13 h 20.

Mr Jean-Marie DESSENS	Mr Laurent DEMEOCQ	Mr Thierry COLONNEL	Mr Richard BUATOIS
Mr Hugo PUECH	Mr Gérard BLATTES	Mr Gérard MAYNADIER	Mr Jean-Marie MARTY
Mme Una HENDRICKEN	Mr Jean-Luc GAUDET	Mme Maryvonne CELESTIN	